

25.05.2005 - 09:28 Uhr

Suicide et prévention du suicide en Suisse

(ots) - Le Conseil fédéral a approuvé un rapport sur le suicide et la prévention du suicide en Suisse. Ce rapport, qui dresse un bilan de l'épidémiologie du suicide et de sa prévention, a été établi en réponse à une intervention parlementaire. Constatant l'insuffisance des offres en matière de prévention, il révèle la nécessité de mettre en uvre des mesures concrètes pour réduire le taux élevé de suicides qui frappe notre pays. Le Conseil fédéral charge l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) d'examiner les possibilités d'élargir les bases scientifiques et d'intégrer la thématique du suicide et des tentatives de suicide aux programmes fédéraux de promotion de la santé et de prévention des dépendances déjà mis en place.

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a élaboré le rapport " Le suicide et la prévention du suicide en Suisse " à la suite d'une intervention parlementaire déposée le 13 juin 2002 par le Conseiller national Hans Widmer. Celui-ci demandait, dans un postulat, l'état des lieux des efforts entrepris par la Confédération, les cantons et les institutions privées dans le domaine de la prévention du suicide. Le rapport circonstancié, désormais disponible, expose notamment qu'en Suisse, le taux de suicides est - à raison de 1300 à 1400 décès chaque année - supérieur à la moyenne internationale, et que ce nombre équivaut au double de celui des décès dus aux accidents de la circulation. Presque tout le monde se trouve confronté au moins une fois dans sa vie à un suicide ou à une tentative de suicide dans son entourage familial, relationnel, scolaire ou professionnel. 10 % de la population suisse commettent une ou plusieurs tentatives de suicide au cours de leur existence, et une personne sur deux rapporte, dans le cadre de sondages rétrospectifs, avoir eu des pensées suicidaires.

Suicide et tentative de suicide relèvent aussi de la santé publique, leur prévention est un enjeu pour la société toute entière. Le rapport conclut à la rareté des offres de mesures préventives spécifiques disponibles en Suisse et à leur limitation à quelques centres régionaux. Il est donc indispensable de renforcer le volet de la prévention dans notre pays pour parvenir à réduire le nombre de suicides et de tentatives de suicide. Or c'est principalement aux cantons qu'incombe la prévention du suicide, partie intégrante du domaine des soins de santé et de la promotion de la santé. Néanmoins, le Conseil fédéral charge l'OFSP, par décision du 25 mai 2005, d'améliorer les données scientifiques et d'examiner si la thématique du suicide et des tentatives de suicide peut être intégrée aux programmes fédéraux de promotion de la santé et de prévention des dépendances déjà en place.

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR
Service de presse et d'information

Renseignements :
Office fédéral de la santé publique, Salome von Greyerz, responsable de section Stratégie et politique de santé CH, tél. 031 322 95 05

Le rapport complet " Le suicide et la prévention du suicide en Suisse " est accessible sous
www.bag.admin.ch/gespol/f/index.html